## ANNEXE 6 ter: Vœux groupe obligatoires « MOB »

Les vœux groupe obligatoires dits **vœux groupe MOB** sont identifiés dans l'annexe 6 par la mention *Oui* dans la colonne *Mobilité obligatoire*. Ils sont au nombre de 28.

Tous les participants au mouvement peuvent saisir des vœux groupe MOB, que leur participation soit obligatoire ou facultative.

La saisie est **obligatoire** pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré dont la participation au mouvement est obligatoire : ils devront saisir au minimum 4 vœux groupe MOB.

Un vœu groupe MOB = une zone géographique + une nature de poste

## Natures de postes :

- 1. Enseignants
- 2. ULIS école
- 3. Directions 2 à 9 classes
- 4. Remplacement

## Zones géographiques :

- 1. Bassin de Metz (plus la circonscription de Rombas)
- 2. Bassin de Thionville / Hayange (moins la circonscription de Rombas)
- 3. Bassin de Boulay / Saint Avold Ouest
- 4. Bassin de Sarreguemines Est et Ouest
- 5. Bassin de Château-Salins
- 6. Bassin de Sarrebourg Nord et Sud
- 7. Bassin de Forbach/ Hombourg-Haut / Saint Avold Est